Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 15/pfd/162929
N/Réf : AVL/KD/SBK-2.14/s.371
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Chaussée de Haecht, 147 – Maison des Arts / anc. château Eenens-Terlinden.
Mise en conformité des installations électriques.
Avis conforme *(Dossier traité par Mme V. Henry – D.U. et Mme Fr. Boelens – D.M.S.)*

En réponse à votre lettre du 10 mai 2005, en référence, reçue le 12 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 1er juin 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

Pour rappel, les façades et toitures ainsi que la salle à manger, le salon vert et le salon rouge sont classés comme monument, et le jardin comme site. Une proposition d'extension de classement à l'ensemble du bâti est actuellement à l'étude par la DMS.
Après examen du dossier, la CRMS constate que la présentation du projet de mise en conformité est peu détaillée. N'ayant pas été associée aux discussions préalables, la Commission en déduit, comme la DMS, qu'aucune modification du réseau n'est prévue et qu'il s'agit du renouvellement du seul équipement existant.
Face à l'état obsolète des installations et à l'urgence des travaux, la CRMS ne s'oppose pas au projet de mise en conformité des installations électriques sous réserve que les nouvelles installations ne portent aucune atteinte aux nombreux éléments de décor en place (lambris, parquets, tentures, etc.). La Commission demande que la DMS soit associée à la direction des travaux (cahier des charges, suivi de chantier, etc.) et que le modèle et le nombre des nouveaux équipements lui soient soumis pour approbation.
Par ailleurs, concernant le projet de cimaises et d'éclairage, la CRMS ne s'oppose pas aux futurs éléments empilables et entièrement mobiles comme nouveaux supports d'exposition. Elle émet par contre des réserves pour le nouveau montage de câbles métalliques destiné à recevoir l'éclairage ponctuel des cimaises. Ce montage servira aussi de perches pour prises de son à l'occasion des concerts donnés dans la Maison des Arts. La CRMS demande que la DMS soit également associée à la direction de ces travaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme Fr. Boelens)